

Validation des acquis de l'expérience professionnelle maritime

Référence : arrêté du 13 juillet 2016 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience

Jury pont

Référence UCEM

20210521B

PROCES VERBAL

Le jury national de validation des acquis de l'expérience professionnelle maritime

Président	PC1EM Laurent GALY	
Membre	Luc PERCELAY	Officier ou cadre A de corps civils ou militaires
Membre	David LEROY	Représentant d'employeurs de marins
Membre	Guy LE FALHER	Représentant d'organisations syndicales de marins
Membre	APAM Régis MAURIAC	Professeur d'un centre de formation

Le secrétariat du jury est assuré par : Coralie CLOITRE

Le président du jury informe les membres de leurs devoirs.

Le jury réuni à l'Unité des concours et examens maritimes à Nantes le, **vendredi 21 mai 2021**
décide

Candidat(e) GUILLON Serge Matricule n° 19865204 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200
Décision du jury Attribué sous réserve que des qualifications professionnelles maritimes soient acquises*
Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

*sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Candidat(e) PAQUET Louis-Guy Matricule n° 19963696 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche
Décision du jury Non attribué mais un titre différent est attribué* sous réserve que des qualifications professionnelles maritimes soient acquises*
Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche *sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Candidat(e) RABINAUD Jean-Marc Matricule n° 20038897 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche
Décision du jury Non attribué mais un titre différent est attribué* sous réserve que des qualifications professionnelles maritimes soient acquises*
Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche *sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Candidat(e) RINALDI Renato Matricule n° 20028496 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200

Décision du jury Attribué sous réserve que des qualifications professionnelles maritimes soient acquises*

Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

*sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Candidat(e) TONTON Frédéric Matricule n° 20058857 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche

Décision du jury Ne s'est pas présenté(e)

Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

Candidat(e) VIRASSAMY Nicolas Matricule n° 19944532 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche
Non attribué mais un titre différent est attribué* sous réserve que des qualifications professionnelles
Décision du jury maritimes soient acquises*
Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche *sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Candidat(e) VIQUESNEL Jérémy Matricule n° TI22799 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200
Décision du jury Non attribué
Motivation de la décision (si refus)

Le niveau du service en mer, des connaissances et de l'efficacité atteint en matière de navigation et de maniement technique du navire et de la cargaison n'assure pas un degré de sécurité en mer et a des effets, en ce qui concerne la prévention de la pollution, qui ne sont pas équivalents à ceux prévus par la réglementation en vigueur pour la délivrance du titre demandé.

*Commentaire(s)

Candidat(e) YSENBAERT Jean-Philippe Matricule n°
Titre demandé Brevet de capitaine 200
Décision du jury Non attribué
Motivation de la décision (si refus)

Le niveau du service en mer, des connaissances et de l'efficacité atteint en matière de navigation et de maniement technique du navire et de la cargaison n'assure pas un degré de sécurité en mer et a des effets, en ce qui concerne la prévention de la pollution, qui ne sont pas équivalents à ceux prévus par la réglementation en vigueur pour la délivrance du titre demandé.

*Commentaire(s)

Fait à Nantes

vendredi 21 mai 2021

Le président du jury

PC1EM Laurent GALY